
1^{er} RALLYE VHRS DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Les 22 et 23 Août 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER



RÈGLEMENT PARTICULIER

1^{er} Rallye Régional VHRS du Pays SAINT-AFFRICAIN

Les 22 et 23 Août 2026

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA 2026

Le Rallye Véhicule Historique de Régularité Sportive (VHRS) reprend l'ensemble de la réglementation standard des Rallyes modernes, VHC et VHRS. La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement. Le rallye de régularité sportive se déroule sur route fermée à la circulation. Ce règlement complète le règlement standard des rallyes de régularité sportive 2026.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au 5eme RALLYE REGIONAL DU PAYS ST-AFFRICAIN VHC servant de support, sauf pour les articles spécifiques ci-après.

Un rallye de régularité sportive reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes FFSA 2026.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement standard des rallyes VHC 2026. Départ du rallye VHRS 8h 30

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Tableau d’affichage numérique : <https://asa-sud-aveyron.fr> onglet « Tableau d’affichage »

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : saintaff.racingteam@gmail.com

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site :

<https://asa-sud-aveyron.fr>

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2026**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Sud-Aveyron organise le 1^{ème} Rallye Régional VHRS du Pays Saint-Affricain en qualité d'organisateur administratif.

Comité d'organisation Administratif :

Président JAMMES Yannick, Secrétaire général DEJEAN Olivier,
Trésorier CAUMES Joël

Le présent règlement a été enregistré par :

La Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le :

La FFSA sous le permis d'organiser en date du :

 **LIGUE
SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE
PYRENEES**
7 rue André Citroën
31130 BALMA
Tél : 05 61 58 23 59
contact@sportauto-occitaniepyrenees.fr

Visa Ligue
R30 du 29.06/26
Visa FFSA
S22 du 29.06/26

Comité d'Organisation Technique :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA VHRS 2026.

Téléphone Président MARC Cyril : 06 80 45 48 08 - E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

Secrétariat du Rallye

Secrétaire : Julie NICOULEAU : 07.61.11.52.27

Jusqu'au Jeudi 20 août 2026 Août inclus, le secrétariat du rallye sera à l'adresse suivante :

Mme Julie NICOULEAU

Local du SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM

12, rue Jean Moulin 12400 Saint-Affrique

PC Course - Salle Michel RIVALS, Espace Richard Saint - Boulevard Aristide BRIAND - 12400 Saint-Affrique.

Secrétariat du rallye du vendredi 21 août 2026 8h au Dimanche 23 Août 2026 jusqu'à la fin de l'épreuve

Mme Julie NICOULEAU

PC Course – Espace Richard Saint - Boulevard Aristide Briand - 12400 Saint-Affrique

Président : Cyril MARC 06 80 45 48 08, Vice-présidents : Yannick JAMMES 06 11 13 66 82, Yves PERIE 06 29 63 12 99

Responsable Officiels : Françoise PÉRIÉ : 06 24 99 20 77

Responsable Commissaires : Muriel BOYER : 06 78 27 46 01

Responsable Assistance : Benoît SERRES : 06 32 60 01 45

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement standard des rallyes FFSA VHC.

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

J. JONQUIÈRES : (9856/09.05)



V. CARBOU : (119788/08.06)



J.L. PIN (09/06)
(180603)



Classements et temps : Marine MARAGOU (/09.06)

ES 1-3 : St-Félix – Cénomes : 12 postes de commissaires

ES 2-4 : Gissac – Versols : 7 postes de commissaires

1 Extincteur par poste de commissaires - 1 Commissaires minimums par poste

1 Ambulance au départ de chaque ES – Centre de secours à proximité du PC.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront à la **salle des fêtes de Roquefort sur Souizon**, il n'y aura pas d'heure de convocation, chaque équipage devra se présenter dans le temps imparti.

Un itinéraire sera mis dans le road-book pour rejoindre le parc fermé de Saint-Affrique. Chaque concurrent sera libre de rejoindre soit par la route, soit sur la remorque avec un temps imparti de 30 minutes.

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- permis de conduire en cours de validité,
- licences ou titre de participation valable pour l'année en cours, (après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile),
- carte grise ou titre de propriété, (fournir la photocopie, elle servira afin de départager les ex-æquo)
- Pour la catégorie VHRS : « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

Aucune photocopie ne sera faite le jour des vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

2.1. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (prévu par le road book) devra obligatoirement être en conformité avec le code de la route, (plaques immatriculation visibles) et leur propre assurance.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Identique au règlement standard des rallyes VHC 2026.

Sauf : Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye : « haute, intermédiaire, basse ».

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs. L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voiture.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{ème} Rallye VHRS du Pays Saint-Affricain doit adresser la demande d'engagement dûment complétée **exclusivement** sur le site FFSA :

***Avant le Lundi 10 Août 2026 minuit**, en cliquant sur le lien suivant, pour envoyer son engagement en version numérique :

<https://engagement.ffsa.org>

. Une confirmation d'engagement sera envoyée par mail.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, les trois rallyes confondus.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- **Une remise de 20 € est consentie aux équipages licenciés à ASA Sud-Aveyron.**

3.1.12P. Le règlement de l'engagement par virement (Justificatif d'exécution obligatoire).

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour les virements :

Titulaire : SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM
Banque : CAISSE D'ÉPARGNE MIDI PYRENEES
IBAN : FR76 1313 5000 8008 0020 7248 989
BIC : CEPABRPP313

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné
Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA VHRS 2026 . Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

3.3P. ORDRE DES DÉPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. Le Rallye VHRS partira devant le rallye VHC et le rallye moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/90 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA
Les voitures du Groupe B suivantes sont interdites :

- Audi Sport Quattro S1 Homologation N°B-264
- Austin Rover MG Metro 6R4 Homologation N°B-277
- Citroën BX 4TC Homologation N°B-279
- Ford RS 200 Homologation N°B-280
- Fuji Subaru XT 4WD Turbo Homologation N° B-275
- Lancia Delta Homologation N°B-276
- Peugeot 205 T16 Homologation N° B-262

4.1P. Voitures autorisées VHRS Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voitures de Tourisme de série, conforme à la législation routière en France, construite jusqu'au 31/12/1996.
- Voitures de Grand Tourisme de Série (GT), conforme à la législation routière en France, construite jusqu'au 31/12/1996.
- Les voitures de type « cabriolet » sont interdites en moyenne haute. Elles sont autorisées en moyenne intermédiaire modérée ou basse et doivent être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit et à l'aspect » de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière.

L'organisateur peut regrouper et/ou subdiviser toute classe. La proclamation des résultats sera faite par moyenne

4.2.1P. Pneumatiques

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le fabricant. Le retailage des pneumatiques est interdit. À tout moment du rallye, le nombre de roues de secours à bord des voitures sera d'une roue minimum et de deux maximums.

4.2.2P. Equipements de sécurité

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors de zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon....) sont prohibées, y compris pour les chaussures. Pour la catégorie VHRS, en aucun cas, les organisateurs ne peuvent obliger les concurrents, même ceux ayant choisi la moyenne haute, à être équipés ni de siège baquet, ni de harnais, ni d'arceau.

4.2.3. EQUIPEMENT ELECTRONIQUE

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser dans le règlement particulier).

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 ou au règlement particulier du rallye de support.

L'assistance sera autorisée dans un seul parc situé à VERSOLS (le bourg, route de Cornus) **exclusivement aux véhicules munis du stick Assistance collé côté droit du pare-brise.**

Les équipes d'assistance doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'elles quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ATTENTION Aucune remorque ne sera acceptée dans le parc d'assistance, toutes les remorques doivent stationner dans le parc prévu à cet effet situé à VERSOLS (le bourg, route de Cornus).

4.7P. INSTRUMENTS

Instruments de mesures libres

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.2. Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026 ou au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye Régional du Pays Saint-Affricain VHRS représente un parcours de 125,700 km.

Il est composé de : 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES. 1/3 St-Félix – Cénomes : 12,250 Km. - ES. 2/4 Gissac – Versols : 7,750 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 15 Août 2026 de 9h à 13h, et le Samedi 22 Août 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le road-book sera disponible au :

Café « Le FOIRAIL » 65, Boulevard de VERDUN - 12400 SAINT-AFFRIQU

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au règlement des rallyes VHC 2026.

7.2P. Départ

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. Les concurrents partiront de 30 secondes en 30 secondes –

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôle horaire, contrôle de passage, départ et arrivée des zones de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés. Le point stop, pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée, sera le même que les rallyes VHC et Moderne.

7.2.11P. les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble JAUNE - Chef de poste : Chasuble ORANGE

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pour les CH qui précèdent le départ d'une Z.R. sera obligatoirement effectué équipage à bord

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur donnera les moyennes le matin à la sortie du parc lors du premier CH, elles seront données sur papier et affichés sur sportity. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h.

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement du présent rallye. Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

La feuille d'engagement doit comporter les cases "Haute", "Intermédiaire", "Basse" où le concurrent inscrira la catégorie de moyenne choisie pour tout le rallye. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le chronométrage des zones de régularité sera assuré par l'organisateur grâce à leurs propres boîtiers de géolocalisation.

Une notice d'installation des boîtiers sera remise aux concurrents, qui devront respecter impérativement ces instructions.

Des points de chronométrage secrets seront pris tout au long de la zone de régularité.

Toutes les pénalités en temps seront exprimées en points.

La longueur des zones de régularité sera mesurée avec précision entre les lignes de départ, de chronométrages intermédiaires et d'arrivée.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne, le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye de support sera maintenu à l'identique.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les Concurrents seront classés dans chaque catégorie "haute", "intermédiaire", "basse", tel que défini dans l'article 7.5 par ordre croissant des pénalités

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera : Dimanche 23 Août 2026 sur le PODIUM à la fin de l'épreuve.
Les 3 premiers de chaque Moyenne seront récompensés. Les prix en espèces sont interdits.

9ème Rallye Régional du Pays Saint-Affricain

ITINERAIRE ET CÔNTROLES

Timing VHRS

Lever du soleil 6H54

Étape 1 Dimanche 23/08/2026		Dist. cumulées	Dist. ES	Dist. Liaison	Temps	Horaires
1ère voit						
CH 0	Sortie Parc Fermé Saint-Affrique	0,000		0,000		8h30
CH 0A	Entrée Parc Assistance Versols	11,200		11,200	17 min	8h47
Service A (Versols)					20 min	
ZR 1	REFUEL					
	Distance jusqu'au prochain refuel	20	42,7			
CH 0B	Sortie Parc Assistance (Versols)	11,200				9h07
CH 1	CH départ ES 1	15,950		4,750	10 min	9h17
ES 1	Départ ES 1 - St-Félix / Cénomes	16,000		0,050	3 min	9h20
	Arrivée ES 1	28,250	12,250			
	Point STOP 1	28,600		0,350		
CH 2	CH Départ ES 2	42,300		13,700	35min	9h55
ES 2	Départ ES 2 - Gissac / Versols	42,650		0,350	3 min	9h58
	Arrivée ES 2	50,400	7,750			
	Point STOP 2	50,700		0,300		
CH 2A	Entrée Parc Regroupement Saint-Affrique	62,700		12,000	30 min	10h28
Total Première Section		62,700		Total ES : 20,000		
Parc de regroupement : Jardin Public Saint-Affrique					1h02min	
CH 2B	Sortie Parc Regroupement Saint-Affrique	62,700				11h30
CH 2C	Entrée Parc Assistance (Versols)	73,900		11,200	17 min	11h47
Service B (Versols)					50 min	
ZR 2	REFUEL					
	Distance jusqu'au prochain refuel	20	31,8			
CH 2D	Sortie Parc Assistance (Versols)	73,900				12h37
CH 3	CH départ ES 3	78,650		4,750	10 min	12h47
ES 3	Départ ES 1 - St-Félix / Cénomes	78,700		0,050	3 min	12h50
	Arrivée ES 3	90,950	12,250			
	Point STOP 3	91,300		0,350		
CH 4	CH Départ ES 4	105,000		13,700	35 min	13h25
ES 4	Départ ES 2 - Gissac / Versols	105,350		0,350	3 min	13h28
	Arrivée ES 4	113,100	7,750			
	Point STOP 4	113,400		0,300		
CH 4A	Entrée Parc Fermé Saint-Affrique	125,700		12,300	35 min	14h03
Total Deuxième Section		63,000		Total ES : 20,000		
Total Etape		125,700		ES : 40,000km 31,8%		

Coucher du soleil 20H52

TOTAL DU RALLYE	125,700
Dont TOTAL ES	40,000

